Association pour le développement et la promotion des métiers du sport de l'animation et de loisirs dans les Hauts-de-Seine

&

CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION DES BENEVOLES

C.R.I.B.

MISE A DISPOSITON D'EDUCATEURS

Le principe :

*Pour la structure utilisatrice :

Profession Sport 92 est l'employeur de vos intervenants.

Le temps de travail de l'éducateur est partagé entre plusieurs structures.

Vous êtes libérés des contraintes administratives liées à la gestion de personnel (contrat, bulletin de paie, URSSAF, retraite…)

La mise en place administrative

La structure adhérente détermine le cahier des charges de l'intervention et complète une fiche « de mise à disposition »

Profession Sport rédige une Convention de Mise à disposition avec la structure

L'intervenant est salarié de Profession Sport 92 et la structure adhérente transmet chaque mois un relevé d'activité pour établir le bulletin de paie et la facturation.

Le coût du service

Il est facturé à chaque structure adhérente :

- Adhésion annuelle à Profession Sport 92 (50€)
- Le salaire brut du salarié en fonction du temps de travail effectif
- Les cotisation sociales afférentes
- Le coût à la gestion de Profession Sport 92

Les objectifs de la mise à disposition

Services pour l'emploi de qualité
Créer de véritables emplois en salariant des professionnels pour les mettre à disposition de structures non
marchandes (associations, collectivités locales, établissement publics..). En additionnant plusieurs missions au
sein d'un seul contrat, notre association apporte plus de sécurité et une meilleure protection sociale à nos
salariés.

Une bourse de l'emploi
Une interface entre diplômé et employeurs, aide au recrutement à travers une bourse à l'emploi qui centralise les offres d'emploi sur nos réseaux.

Formation Professionnelle
Favoriser le parcours professionnel par la formation et l'accompagnement tout au long de la carrière de nos
salariés, pour leur permettent de s'adapter aux évolutions et exigences du secteur.

GESTION SALARIALE

« Simplifiez vous la gestion salariale avec Profession Sport 92 dans le cadre du dispositif IMPACT Emploi.

Profession Sport 92 est tiers déclarant de l'URSSAF »

Nous assurons pour votre compte **une assistance complète à la fonction d'employeur** :

- bulletins de paie

- déclaration sociales et déclarations aux services fiscaux et aux organismes de protection sociale

Vous restez l'employeur, vous avez un interlocuteur unique et bénéficier d'un accompagnement quotidien.

Profession Sport réalise :

- Les bulletins de paie.
- Les déclarations sociales : DSN, déclaration de cotisations sociales (mutuelle, prévoyance…), formation professionnelle…
- Le calcul et le versement des charges par prélèvement automatique.
- L'édition des divers documents : attestation Pôle Emploi, arrêt maladie,
- L'accompagnement de votre fonction d'employeur : contrat de travail, suivi du salarié, plan de formation, temps de travail, congés payés….
- Une veille régulière sur les évolutions de la règlementation et l'actualité du mouvement sportif : mutuelle, évolution de la convention collective du sport, subventions…

TARIFS

Une service clé en main

Notre objectif est d'accompagner les associations employeuses en prenant en charge la globalité des formalités de gestion d'un salarié

=

Simple et Sécurisant !

TARIFS

Le fonctionnement :

1. Prendre rendez-vous pour la création du dossier employeur et faire un point sur la gestion de l'emploi de votre association
2. Signature d'une convention d'Assistance Impact Emploi
3. Transmission des pièces administratives pour le dossier d'adhésion Impact Emploi
4. Déclarer chaque mois les variables de paie pour réaliser vos bulletins de paie

Les coûts du service

- Adhésion annuelle : 50,00€
- Création du dossier employeur : 30,00€ par salarié
- Établissement des fiches de paie par salarié : 18,00€ par bulletin de paie et par mois
- Suivi des démarches administratives : arrêt maladie ; attestation de salaire : 10,00€
- Gestion d'une fin de contrat ; sortie d'un salarié : 10,00€
- Simulation du coût de l'emploi d'un futur salarié : 5,00€

CRIB : Centre de Ressources et d'information pour les bénévoles

Label CRIB – obtenu en 2006

Accompagnement des employeurs associatifs

Pour répondre aux attentes des bénévoles associatifs, le Ministère chargé de la vie associative a initié une démarche visant à créer un « **centre de ressources et d'information des bénévoles -** CRIB » dans chaque département afin de permettre aux dirigeants bénévoles de se recentrer sur l'animation de leur association.

Initialement dédié au secteur sportif, les CRIB s'adressent aujourd'hui à l'ensemble du champ associatif.

L'objectif principal est de répondre aux attentes de très nombreux dirigeants sportifs qui souhaitent bénéficier d'une primo information et orientation concrète et de qualité.

PARTENAIRES MAJEURS

FÉDÉRATION NATIONALE
profession
sport & loisirs

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
HAUTS-DE-SEINE

PROFESSION SPORT 92

ILS NOUS FONT CONFIANCE

Le Bureau

CREPS Gérard : Président

LAFFLY Jean-François : Vice-président

BALK Brahim : Trésorier

BARBE Jacques : Secrétaire

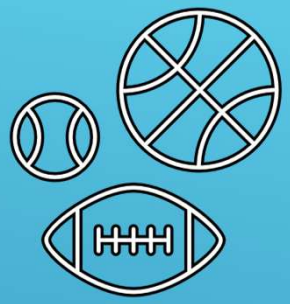

L'équipe technique

JOUYS Marie : Directrice
PETIT Nicolas : Responsable marketing digital
ROUSSEL Marie-Thérèse : Secrétaire
ABOKAN Michel : Comptable

Contact

direction@profession-sport-92.fr

07 87 53 70 87

5.2 Communication digitale

Site internet : https://profession-sport-92.fr

Page Facebook

https://www.facebook.com/ProfessionSport92

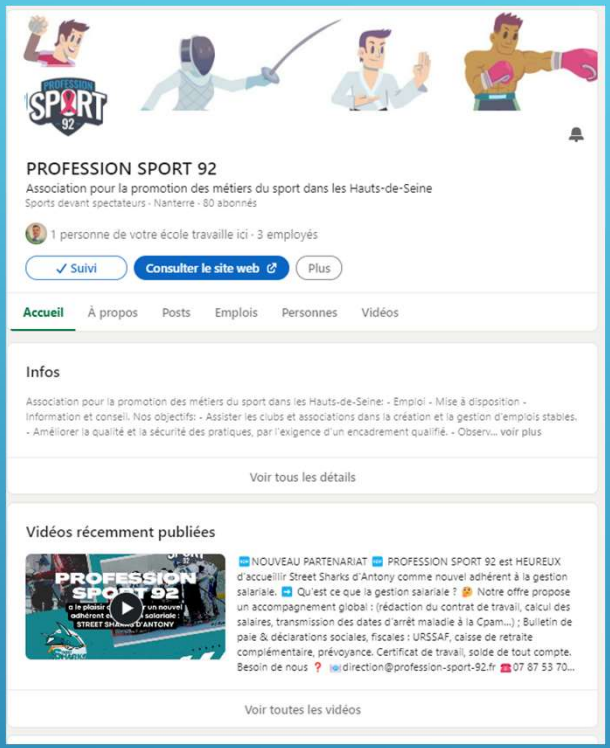

Page LinkedIn

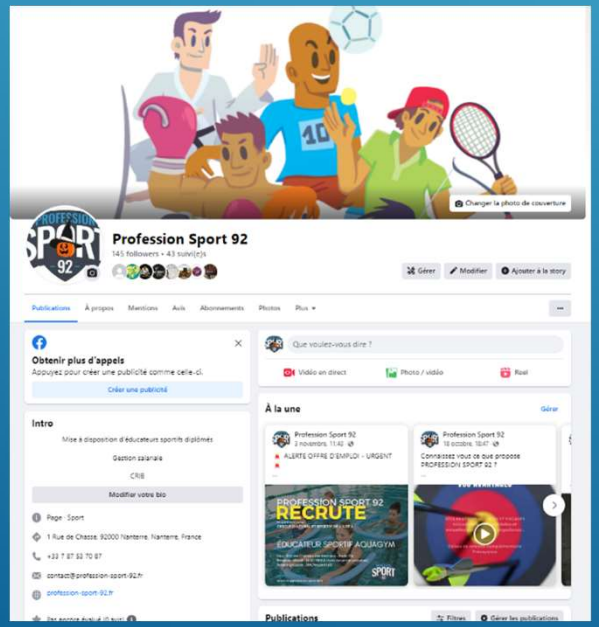

www.linkedin.com/company/professionsport92

ENSEMBLE,

Tout est possible

PROFESSION SPORT 92

MISE A DISPOSITION DE SALARIÉS

GESTION SALARIALE

CRIB

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MÉTIERS DU SPORT DANS LES HAUTS-DE-SEINE (92)